

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008001

Signataire : ML/

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et le Département de la Seine-Saint-Denis relative à la réhabilitation du centre nautique.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération cadre n° 2007-XI-63 du 13 novembre 2007 du Département de la Seine Saint Denis décidant d'accorder une aide pour la réhabilitation d'équipement sportif communal,

Vu la délibération du 18 décembre 2007 du Département allouant à la Commune d'Aubervilliers une subvention de 300 000 € contribuant au financement des travaux de réhabilitation du centre nautique,

Vu le projet de travaux du centre nautique garantissant l'accessibilité aux personnes handicapées,

Considérant que la Commune d'Aubervilliers s'engage à mettre gratuitement à disposition des collégiens d'Aubervilliers pour un temps d'occupation correspondant au moins à 20 % des horaires d'ouverture hebdomadaires du centre nautique en périodes scolaires,

Considérant que la Commune d'Aubervilliers s'engage à prendre les dispositions pour mentionner dans sa communication sur lesdits travaux le concours financier du Département de la Seine Saint Denis,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

le Maire